

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

AMAD Vélizienne
Espace Tarron
5, avenue du Capitaine Tarron

78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

AMAD Vélizienne
Espace Tarron
5, avenue du Capitaine Tarron

78140 VELIZY-VILLACOUBLAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association AMAD Vélizienne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AMAD Vélizienne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note concernant d'une part les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose l'application du nouveau règlement comptable relatif aux associations ; et d'autre part les informations dispensées dans le paragraphe « Evénements postérieurs à la clôture ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 mars 2026
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Tanguy
DERKENNE
(t.derkenne@jegardcreatis.com)
Date : 19/03/2026 13:33:52
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par email : 631947

Tanguy DERKENNE
Associé

Jégard Créatis

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 233	5 233		
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	28 226	28 226		699
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	474		474	474
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	33 933	33 459	474	1 173
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	80 796	1 251	79 545	69 789
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	14 391		14 391	4 412
Charges constatées d'avance	14 385		14 385	13 538
Valeurs mobilières de placement	205 825		205 825	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	31 018		31 018	236 928
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	346 414	1 251	345 163	324 667
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	380 347	34 710	345 637	325 840

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	165 760	172 973
Excédent ou déficit de l'exercice	-10 123	-7 214
Situation nette	155 637	165 760
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	155 637	165 760
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 930	1 930
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV	1 930	1 930
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 914	23 281
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	147 547	134 581
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 610	289
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	188 070	158 150
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	345 637	325 840



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	2 057	3 978
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	748 025	690 623
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	310 000	360 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 195	14 420
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	25	150
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 061 302	1 069 170
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	96	78
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	72 084	60 164
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	41 567	45 887
Salaires	765 315	765 630
Cotisations sociales	192 905	203 141
Dotations aux amortissement et dépréciations	1 950	8 092
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	1 406	22
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 075 324	1 083 015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-14 021	-13 845
Produits financiers		
Produits financiers de participation	4 567	6 689
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	4 567	6 689

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	4 567	6 689
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-9 455	-7 155
Produits exceptionnels V		969
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		969
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	668	1 028
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 065 869	1 076 829
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	1 075 992	1 084 043
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-10 123	-7 214

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	39 445	39 445
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	39 445	39 445
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	39 445	39 445
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	39 445	39 445

Règles et méthodes comptables

Présentation de l'association :

L'Association de Maintien à Domicile Vélizienne est une association loi 1901, à but non lucratif, d'aide au maintien au domicile qui intervient depuis plus de 30 ans aux domiciles des Véliziens âgés ou handicapés.

Son champ d'action se situe dans le domaine médico-social. Elle est située au sein de l'Espace Tarron, équipement communal qui réunit dans un même lieu, les différents acteurs sociaux intervenants dans l'aide et le soutien aux personnes âgées et personnes handicapées. Elle fonctionne sous autorisation du Conseil départemental des Yvelines en mode prestataire, et son périmètre d'intervention est communal.

Ses bénéficiaires sont des personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap permanent ou temporaire. Les prestations sont dispensées du lundi au dimanche et peuvent être de différentes natures :

Aides dans les activités quotidiennes : entretien du logement, du linge, courses, préparation des repas, démarches administratives...

Aides aux actes essentiels : aide à la toilette, à l'habillage, à l'alimentation, au lever et coucher, soutien des activités sensorielles et motrices, aide à la mobilité, promenades...

Elle coordonne son action avec l'ASINSAD, le service de soins infirmiers intercommunal qui œuvre sur la ville de Vélizy ainsi qu'avec les différents acteurs locaux du champ social et médical, le CCAS, le service senior de la ville, les hôpitaux, cliniques, médecins et professionnels para médicaux, etc.

Elle emploie une trentaine de salariés et accompagne annuellement en moyenne 300 personnes.

Référentiel comptable :

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 345 637 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -10 123 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Le 22 janvier 2026, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de décider de la fusion-absorption de l'association au profit de l'Association Vélizienne de Soins et d'Aide à Domicile.

Le Traité de fusion stipule que la prise d'effet de la fusion est expressément subordonnée à la réalisation cumulative des conditions suspensives suivantes :

- 1- A l'obtention par l'Association Vélizienne de Soins et d'Aide à Domicile, absorbante, de l'autorisation conjointe du Président du Conseil Départemental et du Directeur général de l'ARS de SAD mixte, conformément à l'article L. 313-3 du Code de l'action sociale et des familles.
- 2- A la publication d'un avis dans un journal d'annonces légales, conformément à l'article 15-3 du décret du 16 août 1901, par l'A.M.A.D, l'ASINSAD et l'association absorbante.
- 3- A l'approbation du présent traité et de ses annexes par les délibérations concordantes des assemblées générales extraordinaires des associations A.M.A.D, ASINSAD, absorbées et de l'association absorbante, dans les conditions prévues à leurs statuts respectifs.

La fusion-absorption deviendra définitive au jour de la levée de la dernière en date de ces conditions suspensives.

Changements comptables

L'exercice 2025 est le premier exercice d'application du nouveau règlement ANC 2022-06. Son entrée en vigueur n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- logiciel d'exploitation : 1 an
- matériel de transport : 4 ans
- matériel de bureau : 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03. Il n'y a aucune subvention d'investissement en cours au 31 décembre 2025.

Provision pour risques et charges

Une provision pour risque de demande de paiement des congés suite à une maladie longue durée antérieure a été constituée à la clôture de l'exercice à hauteur de 1.930 euros.

Engagements en matière de départ à la retraite

A leur départ en retraite, les salariés de l'A.M.A.D perçoivent une indemnité conformément à la loi et à la convention collective applicable.

L'évaluation de cet engagement pour les salariés de l'association s'élève à 39.280 euros au 31 décembre 2025 contre 41.025 euros en 2024.

Cette évaluation repose sur les hypothèses suivantes :

- départ à la retraite : 64 ans ;
- turn-over : fort ;
- probabilité de survie : selon les tables couramment utilisées en distinguant hommes et femmes ;
- taux d'augmentation des salaires : 2,5% l'an ;
- taux d'actualisation : 2%

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il n'y a pas de provision pour fonds dédiés au 31 décembre 2025.

Contributions volontaires en nature

Les dons en nature effectués au profit de l'association se sont élevés à 39.445 euros.

La ville de Velizy met à disposition gratuite les locaux occupés par l'AMAD au sein de l'Espace Edouard Tarron. Ces locaux mis à disposition sont équipés. La mise à disposition prend en compte les frais de ménage et d'affranchissement.

Subventions

Pour 2025, la subvention totale de la ville de Vélizy s'est élevée à 310.000 euros. Elle couvre notamment les frais du personnel mis à disposition par la ville.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il n'y a pas de rémunération à préciser. Les dirigeants sont bénévoles.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 233			5 233
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 233			5 233
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	28 226			28 226
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 226			28 226
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	474			474
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	474			474
TOTAL GÉNÉRAL	33 933			33 933

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	5 233			5 233
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 233			5 233
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 527	699		28 226
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 527	699		28 226
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	32 759	699		33 459

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	699				
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	699				

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	1 195	1 649	1 195	1 251
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1 195	1 649	1 195	1 251
TOTAL GÉNÉRAL	1 195	1 649	1 195	1 251

Commentaires : néant



Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques	1 930				1 930
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	1 930				1 930
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS	1 930				1 930

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	474		474
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	1 251	1 251	
Clients, usagers et comptes rattachés	79 545	79 545	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	125	125	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 254	14 254	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	14 385	14 385	
TOTAL	110 034	109 560	474
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	38 914	38 914		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	85 398	85 398		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 166	58 166		
Impôts sur les bénéfices	668	668		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 314	3 314		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	1 610	1 610		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	188 070	188 070		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer inclues dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 345	4 745
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	115 100	103 435
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	122 445	108 180

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Commentaires : néant

 Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	14 385	13 538
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		14 385	13 538

Commentaires : néant



Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation			310 000			310 000
Subventions d'investissement						
TOTAL			310 000			310 000

Commentaires : néant



Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	172 973	-7 214			165 760
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 214	7 214			-10 123
Situation nette	165 760				155 637
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	165 760				155 637